

**MAIRIE DE CUREL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 41/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 28/10/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

**OBJET : CHARGES LOCATIVES 2023 PASSVOUR : DEMANDE DE REVISION DES LOCATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de la chaudière qu'il y a eu en fin d'année 2023/début 2024 et avril/mai 2024.

Les locataires ont dû se chauffer avec des radiateurs électriques et l'eau au gaz pour palier à ces problèmes de chaudière.

Il a été demandé à la mairie de faire une révision des charges de l'année dernière.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette demande.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- décide qu'il n'y aura pas de révision des charges locatives 2023 du Passavour, car il n'y a pas eu de charges non consommées facturées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 04 novembre 2024

Le Maire,

**Thierry BELLEMAIN**



Le secrétaire  
Antoine POLATOUCHE